Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-93_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin
Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°93-2026

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.2121-23 et L.2122-17,
Vu le Code électoral, et notamment son article L.270,
Vu la délibération n°36-2026 en date du 19 mai 2026 portant création des commissions municipales permanentes,
Considérant la démission de Monsieur Ronan KERDRAON de son mandat de conseiller municipal en date du 22 juin 2026, notifiée à Monsieur le Préfet le même jour,
Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par «le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée »,
Considérant la composition de la liste « Plérin unis et solidaires »,
Considérant que Monsieur Maël HENRY, candidat suivant, a accepté le mandat de conseiller municipal,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil et d'en fixer la composition en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des membres au sein des commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent
Voix pour	32	Voix contre		Abstention	1	

DECIDE de modifier la composition de la commission municipale vie associative et sports comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-93_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin
Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°93-2026

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS

Commission vie associative et sports 7 sièges		
Président de droit : Loïc BARBOT		
Liste Plérin la volonté commune 5 sièges	Liste Plérin unis et solidaires 1 siège	Liste Plérin autrement 1 siège
Fabienne PARENT	Maël HENRY	Delphine MESGOUEZ
Gireg HAMON		
Arnaud LE BRETON		
Odile HALAIS		
Jean-Luc VAULAY		

PRECISE que la durée du mandat des membres des commissions est la même que celle du mandat du conseil municipal.

PRECISE que la composition devra toujours respecter le principe de la représentation proportionnelle (remplacement des membres prévu uniquement en cas de démission ou décès).

PRECISE que les autres commissions municipales restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire absent,

1ère Adjointe au Maire,

Karine GUGUEN

Le secrétaire de séance

David GAILLARD